



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
HOTEL DE VILLE - BP N°1100  
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 10

**Délibération N°2023-06**

**Objet :**

**MISE A JOUR DE MISE A  
DISPOSITION PARTIELLE  
DE PERSONNEL AUPRES  
DE LA MAIRIE DE  
CASTELNAUDARY –  
CHARGÉ DE MISSION PAT.**

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 22 Février 2023 à 11h15,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 17 Février 2023,

**PRESENTS :** M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Catherine BAILLEAU,

**ABSENTS :** M. Philippe GREFFIER, Mme Monique CARPENTIER,

**PROCURATION :** M. Philippe GREFFIER, a donné procuration à M. Patrick MAUGARD,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Catherine BAILLEAU,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L. 512 – 1, - 6, - 7 à 9 et - 2 à 15,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale mettra à disposition à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 :

Madame Sylvie BAREAU, attaché principal territorial.

Il s'agit d'une mise à disposition partielle représentant 15 % du temps plein soit 242heures annuelles engagée jusqu'au 31 décembre 2025.

Cette mise à disposition entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Mairie fait l'objet d'un remboursement de la collectivité d'accueil par virement comptable.

Monsieur le Président précise que cette mise à disposition est due à l'intervention pour la Mairie, du cadre chargé du Plan Alimentaire Territorial.

Le détail des missions est précisé dans la convention en annexe.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DONNE** son accord et autorise Monsieur Le Président à signer la convention afférente.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Castelnaudary, le 22 février 2023

Le Président,  
**Patrick MAUGARD**



Accusé de réception en préfecture 011-261100150-  
20230222-DB202306-DE Reçu le 24/02/2023

Ampliation faite le :

**01 MARS 2023**

Certifié exécutoire par  
réception en Préfecture le :

**24 FEV. 2023**

Et par publication le :

**02 MARS 2023**

Par délégation,  
la Vice-Présidente du CCAS,

**Nicole CATHALA**